



30 juillet 2021

Présenté par le Secrétariat du TCA

Original : Anglais

Traité sur le commerce des armes

Septième Conférence des États Parties

Genève, 30 août – 3 septembre 2021

RAPPORT SUR LE PROGRAMME DE PARRAINAGE DU TCA POUR LA PÉRIODE 2020/2021

INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été préparé par le Secrétariat du TCA en tant qu'administrateur du programme de parrainage du TCA, conformément à la décision de la Quatrième Conférence des États Parties (CEP4) au Traité sur le commerce des armes (TCA).
2. Le rapport couvre les opérations du programme de parrainage du TCA pour la période suivant immédiatement la Sixième Conférence des États Parties (CEP6) et s'étendant jusqu'à la Septième Conférence des États Parties (CEP7).
3. La première partie du rapport fournit une présentation générale du contexte du programme de parrainage du TCA. La deuxième partie du rapport présente une mise à jour sur la situation financière du programme de parrainage du TCA au 26 juillet 2021.

CONTEXTE

4. La Quatrième Conférence des États Parties (CEP4) a décidé de confier au Secrétariat du TCA la gestion du programme de parrainage du TCA à partir de la CEP4 (voir le paragraphe 34 du rapport final de la CEP4 qui s'est tenue du 20 au 24 août 2018 (ATT/CSP4/2018/SEC/369/Conf.FinRep.Rev1)). La CEP4 a également « demandé au Secrétariat et au Comité de gestion d'élaborer les protocoles nécessaires régissant l'administration du programme de parrainage du TCA par le Secrétariat du TCA, en consultation avec les États Parties et les États Signataires, notamment un protocole d'orientation du processus de sélection du programme de parrainage du TCA visant à garantir la transparence, l'efficacité et l'impartialité des travaux du programme » (paragraphe 34 du rapport final).
5. Conformément à cette directive, le Secrétariat du TCA et le Comité de gestion ont élaboré un *Projet de directives administratives pour le programme de parrainage du TCA*, décrivant l'objectif du programme de parrainage du TCA et son fonctionnement, ainsi que des annexes exposant les principes généraux à appliquer lors de la sélection des candidats et des protocoles financiers régissant l'utilisation des fonds.
6. La CEP5 a examiné et adopté le *Projet de directives administratives pour le programme de parrainage du TCA*, tout en soumettant le paragraphe 2 sur les critères de sélection de l'Annexe A du *Projet de directives administratives* aux dispositions du paragraphe 36 du rapport final de la CEP5.

SITUATION DU FINANCEMENT DU PARRAINAGE

7. Le Secrétariat du TCA a ouvert un compte bancaire dédié au programme de parrainage du TCA en octobre 2018 et a lancé des appels à contributions à ce programme le 18 octobre 2018, le 27 septembre 2019 et le 12 novembre 2020 dans le but de collecter des fonds en soutien à ce programme de parrainage.

8. Au 26 juillet 2021, le Secrétariat du TCA avait reçu des contributions volontaires de la part de neuf (9) États donateurs, à savoir l'Allemagne, l'Australie, le Canada, l'Irlande, les Pays-Bas, le Portugal, la République de Corée, la Suède et la Suisse. À ce jour, le fonds de parrainage a reçu un montant total de **867 091 USD** (voir l'Annexe A).

9. Les réunions du Groupe de travail du TCA et la réunion préparatoire informelle de la CEP7 ont eu lieu du 26 au 30 avril 2021 en mode virtuel et, en l'absence de réunions en présentiel à Genève, aucun programme de parrainage n'a été mis en œuvre lors des réunions d'avril.

10. De même, les consultations informelles, du 28 au 30 juin 2021, se sont également tenues en mode virtuel et, en conséquence, aucun programme de parrainage n'a été mis en œuvre en vue de parrainer la participation des délégués aux consultations.

11. Suite à la décision de tenir la CEP7 dans un format hybride – avec un nombre restreint de délégués participant à la Conférence en personne – un programme de parrainage limité n'a été proposé qu'aux États qui ne disposent pas de mission permanente à Genève en Suisse et qui souhaitaient envoyer un (seul) représentant pour qu'il participe à la CEP7 en personne. Le 12 juillet 2021, une invitation à participer au programme de parrainage du TCA, dont l'échéance était fixée au 30 juillet 2021, a été communiquée aux États admissibles afin de leur permettre d'envoyer un représentant pour prendre part en personne à la CEP7. Étant donné qu'au 30 juillet 2021, aucune demande de parrainage pour participer à la CEP7 n'avait été reçue de la part des États admissibles, le programme de parrainage du TCA n'a parrainé la participation d'aucun représentant d'État à la CEP7.

CONCLUSION

12. En résumé, depuis que le Secrétariat du TCA a commencé à administrer le programme de parrainage du TCA en septembre 2018, ce programme a reçu un total de 867 091 USD en contributions volontaires. Au total, 200 786 USD ont été utilisés pour le cycle de la CEP5 et, dans le cadre du cycle de la CEP6, un total de 71 992 USD a été utilisé pour parrainer 23 délégués afin qu'ils participent à la première série de réunions tenues durant ce cycle et pour couvrir les frais bancaires, les coûts de services d'audit et ceux d'appui administratif. Quant aux autres réunions, elles ont été annulées en raison de l'épidémie de COVID-19. Aucun fonds n'a été utilisé lors du cycle de la CEP7 en vue de parrainer la participation de délégués aux réunions tenues au cours du cycle, y compris pendant la CEP7 elle-même. Le Secrétariat du TCA prévoit d'affecter les fonds restants au programme de parrainage du TCA pour le cycle de la CEP8, et il consultera les donateurs qui ont alloué leurs contributions au cycle de la CEP6 en vue de reconduire ces contributions au cycle de la CEP8, compte tenu des circonstances exceptionnelles dues à l'épidémie de COVID-19.

ANNEXE A. SITUATION FINANCIÈRE DU PROGRAMME DE PARRAINAGE DU TCA – FONDS REÇUS¹

Contributions au programme de parrainage du CTA			
1	Australie	USD	35 596,19
2	Canada	USD	65 000,00
3	Allemagne	USD	293 912,95
4	Irlande	USD	28 442,00
5	Pays-Bas	USD	170 455,00
6	Portugal	USD	32 699,49
7	République de Corée	USD	60 000,00
8	Suède	USD	39 145,66
9	Suisse	USD	141 839,88
Contributions totales		USD	867 091,17

¹ Le tableau comprend les contributions apportées au programme de parrainage du TCA depuis que la CEP4 en a confié l'administration au Secrétariat du TCA (c'est-à-dire, depuis le 25 août 2018).

ANNEXE B. PROGRAMME DE PARRAINAGE DU TCA – POSITION FINANCIÈRE

SITUATION FINANCIÈRE PROVISoire DU PROGRAMME DE PARRAINAGE		
RECETTES		
Contributions reçues en 2019	USD	320 563,60
Contributions reçues en 2020	USD	459 708,57
Contributions reçues en 2021	USD	86 819,00
Autres recettes	USD	0,00
Recettes totales	USD	867 091,17
DÉPENSES		
Dépenses totales pour le cycle de la CEP5 (2019)	USD	200 786,00
Dépenses totales pour le cycle de la CEP6 (2020)	USD	73 884,00
Dépenses pour le cycle de la CEP7 (2021)	USD	4 850,00
Dépenses totales	USD	279 520,00
EXCÉDENT NET (fonds disponibles)	USD	587 571,17